

Monnaie SOUS LA RÉVOLUTION

SOMMAIRE

La Lettre du Maire	1
Monnaie sous la Révolution	2 à 6
La Commune au fil des jours	3
Commissions Municipales	3 à 12
Signe particulier : Bénévole	6 et 7
Les Misérables	8
Sapeurs-pompiers	8
Foyer rural	10 à 12
Parents d'élèves	13
Boules de Fort	13
École primaire	13 et 14
U.S.M.	14 et 15
Classe verte	16 et 17
Cantine scolaire	16
Habitat rural	16
Club de l'Amitié	17
École maternelle	18 et 19
Re-Création	18
Informations	18 à 20
Modénienne Sportive	19
Tennis-Club	20
Calendrier des Fêtes	21
Un cadeau pour le Foyer	21
État Civil	22

L'ÉCHO DE MONNAIE

Bulletin Municipal gratuit.
Tirage : 1.200 exemplaires.
Directeur de la publication :
Christiane de Carville.
Claude Even, imprimeur à Tours.

14 Juillet 1789 à Monnaie... les cloches de l'église carillonnent à toute volée. Le curé de la paroisse, Louis PETIBEAU, célèbre le mariage de Gâtien FOURNIER, vigneron, et de Marguerite MARTIN. Un jour presque comme les autres, somme toute, pour ce petit village de la Gatine tourangelle, niché dans la verte vallée de la Choissille. Qu'on est loin de l'agitation et des troubles qui ont éclaté ce jour-là dans la capitale, et dont la nouvelle ne parviendra en Touraine qu'aux environs des 18-20 Juillet.

Monnaie est alors une bourgade d'environ 200 feux (foyers) et compte un peu plus d'un millier d'habitants. Le village lui-même se limite à un minuscule noyau de maisons regroupées autour de l'église et de son cimetière. Car la population est encore très dispersée et les hameaux nombreux dans les campagnes environnantes.

Une partie des terres appartient encore à quelques grands propriétaires, notamment le clergé. L'abbaye de Marmoutier détient les lieux de Bourdigal et Villeneuve, les métairies de la Fontaine, la Blondellerie, Corçay, les Champs et le Petit Moulin, ainsi que la Chapelle Saint-Jean près de l'église (ravagée en 1796 par un incendie). Le Chapitre de la cathédrale Saint-Gatien possède les métairies de la Brunellerie, des Trois-Chênes, du Perthuis et quelques terres au Puisseau.

Antoine François de Lonlay, capitaine au régiment royal de la marine, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Monnaie possède les Belles Ruries, Madaire, Fief Bouju, Boisrougeolles.

L'agriculture est encore l'activité dominante et la population en majorité rurale, composée de laboureurs, bordagers (petits exploitants non propriétaires, ne possédant pas d'attelage) et journaliers. Mais en cette fin de siècle, Monnaie compte aussi toute une catégorie d'artisans et petits commerçants (tisserands, cordonniers, charrons, aubergistes, maîtres de poste...). Ils profitent de la proximité de Tours et surtout du passage de la route royale de Tours à Vendôme qui favorise les échanges. Celle-ci a longtemps emprunté l'étroite rue du Plat-d'Étain, en plein centre du bourg, mais l'intensité du trafic a bientôt nécessité l'aménagement d'une nouvelle voie (actuelle rue Nationale) qui est inaugurée dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle.

Améliorée par la construction du nouveau Pont de Pierre en 1779 et par l'ouverture de la Tranchée de Saint-Symphorien qui facilitent l'entrée de Tours, elle devient un des principaux axes de circulation reliant Paris à l'Espagne, supplantant l'ancienne route qui passait par Amboise.

Monnaie, une bourgade de Touraine bien paisible somme toute, si les dernières années du "Siècle des Lumières" ne s'étaient révélées particulièrement difficiles, rappelant par certains côtés le sombre XVII^e siècle.

Depuis 1785, dans tout le royaume, les mauvaises récoltes se sont en effet succédées en raison des intempéries : hivers froids, gelées et grêles de printemps... Notre région n'est pas épargnée et des troubles de subsistances éclatent à Tours en 1789. Le curé de Monnaie lui-même dresse un bilan sévère de l'année écoulée :

"Cette année 1789 sera une époque à jamais mémorable à la postérité, par les événements tragiques qui ont arrivé pendant son cours; premièrement un hyvert des plus âpres et des plus désastreux qu'on ait vu de mémoire d'hommes; le superbe Pont-Neuf de Tours, capitale de cette province en a été la victime; une cruelle débâcle en a fait écrouler cinq arches, et a réduit cette charmante ville à une disette dont on s'est senti longtemps... une disette qui a affligé toute la classe des citoyens, une cherté de bled et pain qui fera époque dans l'histoire, un Royaume désolé par des troubles et des meurtres dans toutes les contrées".

Devant cette situation difficile, les habitants de toutes les paroisses du Royaume sont appelés à rédiger des Cahiers de Doléances qui doivent être présentés aux États Généraux convoqués à Versailles en Mai 1789.

Les habitants de Monnaie élaborent le leur le 1^{er} Mars 1789. L'assemblée chargée de sa rédaction comprend quelques cultivateurs et marchands, mais surtout des hommes de loi tels les Sieurs DUNOYER, avocat au Parlement, PIEDOR, notaire, FILLET et LEGASVRE, huissiers ainsi que 2 chirurgiens, les Sieurs LEBAS et PELLIEUX. Une grande proportion de notables, ce qui explique le style très juridique du cahier et l'orientation des revendications : les rédacteurs se sont plus préoccupés de questions d'ordre général que de problèmes purement locaux. Parmi les problèmes soulevés : la réforme fiscale. On réclame la suppression de la taille, "charge trop onéreuse pour le peuple", ainsi que les aides, traites et gabelles "nuisibles à la tranquillité des citoyens".

Tous les droits de timbre, de greffe, de sceaux et autres droits domaniaux doivent aussi être supprimés "comme contraires aux principes de la justice qui doit être rendue gratuitement". Par contre la capitation doit être maintenue, à condition que personne n'en soit exempté. Le cahier propose de réunir à la Couronne les fiefs et justices possédés par les ecclésiastiques, afin de subvenir aux besoins de l'État. Il souhaite également l'établissement de sœurs grises et maîtres d'école dans les paroisses pour le soulagement des malheureux et l'instruction de la jeunesse. Un grand désir de réforme donc, qui laisse supposer qu'à Monnaie aussi, malgré les apparences, la Révolution couvait depuis longtemps. Les bouleversements qui l'accompagneront vont avoir de profondes répercussions sur la vie de notre paroisse.

A. - LES NOUVELLES INSTITUTIONS

1^{er} grand événement qui transforme les anciennes institutions : la réforme de l'administration locale. Jusque-là "paroisse" gérée par un "syndic" choisi par l'assemblée des habitants, Monnaie devient une "commune" dont le chef porte désormais le nom de "maire" et qui est élu par la population.

Le dimanche 31 Janvier 1790, tous les habitants du village sont convoqués comme à l'accoutumée "devant l'église paroissiale, à l'issue de la grand-messe, la cloche tirée pour rassembler le plus grand nombre d'habitants". Il faut en effet mettre en place la nouvelle organisation municipale définie par l'Assemblée Constituante le 14 Décembre 1789. Mais seuls les "citoyens actifs" (ceux qui paient une contribution directe équivalente à 3 livres, soit 3 journées de travail) sont appelés à voter pour choisir les nouvelles autorités locales. On est encore loin du suffrage universel! Ce jour-là, 144 personnes participent aux élections; c'est Jean-Jacques DUNOYER, qui est élu maire avec une majorité écrasante (132 voix). On nomme également 5 autres personnes pour former le Conseil municipal (la plupart sont des paysans aisés et artisans tels Jean LEMARIE, laboureur aux Belles-Ruries, Jean BRAULT, meunier de Madère...), ainsi que 12 "notables" qui ne se réunissent avec les autres membres de la Municipalité que pour les affaires importantes (l'ensemble constituant alors le Conseil Général de la Commune).

Le même jour on élit aussi le procureur de la Commune, spécialement chargé de défendre les intérêts collectifs des habitants; il s'agit de René LEBAS. Enfin le 8 Février 1790, Louis LEGASVRE, huissier de la Chatellenie de Monnaie, est nommé secrétaire greffier. Une première municipalité qui n'a donc rien de très révolutionnaire, formée essentiellement de bourgeois et riches laboureurs. Elle décide immédiatement de louer une chambre dans le bourg pour abriter les futures réunions du Conseil.

Ainsi dès 1789 est mise en place l'administration communale conservée en grande partie aujourd'hui. On fixe également les grandes divisions administratives de la France: départements découpés en districts, eux-mêmes divisés en cantons, chaque canton regroupant un certain nombre de communes.

Monnaie, qui est alors un bourg assez important, devient ainsi le chef-lieu d'un canton, rattaché au district de Chateaurenault et composé de 11 paroisses: Monnaie, Saint-Laurent en Gâtine, Villédomer, Neuillé-le-Lierre, Crotelles, Chenusson, Nouzilly, Reugny, Saint-Antoine-du-Rocher, Rouziers et Cérelles. Vu l'importance de la commune et "la nécessité d'y maintenir le bon ordre", on décide de former à Monnaie une Garde Nationale. Le 27 Juin 1790 on en confie le commandement à Monsieur Joseph Marie Louis CROY DE BOULAINVILLERS, lieutenant de Vaisseau du Roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Le même jour la garde se présente à l'église pour faire bénir son drapeau dont la marraine est Madame de LONLAY... choix révélateur du climat serein qui règne alors à Monnaie, et confirmé par cette remarque : "Les habitants n'ont cessé de maintenir et de préserver (la paix et le bon ord.) dans ces temps de troubles".

Cette première année de Révolution a donc été une année de réformes apparemment bien acceptées par l'ensemble de la population. Aussi le 14 Juillet 1790, jour anniversaire de la Prise de la Bastille, au moment où l'on célèbre à Paris la Fête de la Fédération, on tient à Monnaie à marquer l'événement. Les habitants de la commune, "qui se sont montrés bons patriotes" sont invités à prêter le serment fédératif.

C'est alors que les premiers heurts se produisent; on remarque en effet ce jour-là que certaines personnes présentes à la cérémonie se sont abstenues : il s'agit du vicaire Charles BLUCHE, du seigneur de la paroisse Monsieur de LONLAY et de Maître PIEDOR. Quinze jours plus tard, alors que le Commandant de la Garde Nationale les avait conviés à venir prêter serment, l'événement va donner lieu à une séance assez tumultueuse: Monsieur de LONLAY, soit-disant excité par Maître PIEDOR, s'adresse au procureur l'air furieux et lui demande quel est le "jeanf....." qui avait osé répandre dans le public qu'il n'avait point prêté serment".

Puis il se met à jurer, traitant les habitants de "sacrés gueux" et les membres de la municipalité de "drôles". Le serment est néanmoins reçu pour éviter le trouble mais on peut s'interroger sur le véritable patriotisme du seigneur de Monnaie...

B. - LA QUESTION RELIGIEUSE

Autre grand bouleversement occasionné par la Révolution : la Réforme de l'Église.

Dès Novembre 1789 un décret supprime tous les biens ecclésiastiques et les met à la disposition de l'État. L'abbaye de Marmoutier, le Chapitre Saint-Gatien et la cure de Monnaie sont donc dépossédés de toutes leurs propriétés sur la commune. Transformées en biens nationaux, elles sont vendues aux enchères au cours de l'année 1791. Certains profitent de l'occasion pour s'enrichir, tel Jérôme BOULANGER, marchand et maître de poste, qui achète le 28 Mai 1791 pour la somme de 30.300 livres le domaine de Bourdigal, appartenant aux "ci-devant Bénédictins de Marmoutier", ainsi que la métairie du Petit-Moulin. Achat un peu ambitieux puisque deux ans plus tard, il est encore redevable de la quasi-totalité de la dette et doit revendre les 2 propriétés pour la somme de 54.460 livres. L'opération très risquée a néanmoins été rentable!

Parmi les autres acquéreurs des biens vendus sur la commune on relève les noms de Louis PIEDOR qui achète les métairies de la Blondellerie et des Champs, Louis de BOULAINVILLIERS adjudicataire de Corçay, la Fontaine, la métairie et les terres du Perthuis, le Sieur René LEBAS qui devient propriétaire des biens de la cure.

Mais la réforme religieuse ne s'arrête pas là. La Constitution Civile du Clergé (12 Juillet - 24 Août 1790) modifie complètement le statut des ecclésiastiques. Les prêtres sont désormais élus et doivent prêter serment de fidélité au Roi et à la Nation. Dans le

Suite page 4

LA COMMUNE AU FIL DES JOURS

Sur notre commune, 700 km de routes et de chemins d'exploitations occupent la majeure partie de la belle saison, notre tracteur et ses broyeurs. Deux employés se sont relayés au mois de juin permettant ainsi de couper l'herbe avant sa montée en graine. Le gel de deux années consécutives a entraîné des travaux importants de réparation avec de la pierre d'Ésvres, du tout venant de Montreuil et du falun. 175 tonnes environ d'enrobé furent écartées et cylindrées tant sur les routes que sur nos trottoirs. La rue du Moulin à Vent était devenue impraticable avec le ruissellement des eaux de pluie, c'est maintenant un plaisir de l'emprunter.

La peinture des portails du Parc de Baric, les accessoires du stade ainsi que les portes et fenêtres de la cuisine du foyer et ses portes d'entrée se poursuit avec l'aide des T.U.C. Un gros effort de plantation d'arbres était entrepris cette année, mais pas tout à fait couronné de succès, les causes? Le froid tardif et la sécheresse de l'été malgré des arrosages, il fut difficile de combattre l'aridité du sol.

COMMISSION SCOLAIRE

La rentrée 1986-1987 s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont sensiblement les mêmes.

Au cours de l'année des travaux ont été réalisés :

— La cuisine de la cantine de l'école primaire a été entièrement réaménagée. Elle a été agrandie en utilisant une petite pièce la jouxtant et servant de vestiaire.

Du matériel neuf a été installé : plonges à légumes et vaisselle, table de travail, etc...

Enfin, la peinture a été entièrement refaite.

Ces travaux ayant été effectués après la rénovation du réfectoire, il y a deux ans, l'école est maintenant dotée d'un ensemble fonctionnel et confortable.

A l'école maternelle, la fermeture du préau a été réalisée pendant les vacances de Pâques, ce qui améliore le confort des enfants pendant les périodes de mauvais temps.

Il nous faut dès maintenant penser au budget 1987 qui devra donner la priorité à des travaux à l'école maternelle.

Monnaie sous la Révolution, suite
département d'Indre-et-Loire nombreux sont ceux qui s'y refusent. A Monnaie, le curé PETIBEAU et le vicaire BLUCHE se rangent parmi les réfractaires "pour ne pas désobéir à leurs supérieurs qui eux-mêmes s'étaient refusés" (Janvier 1791).

Dès lors, leurs rapports avec les autorités vont être difficiles et Louis PETIBEAU doit faire face à une hostilité croissante de la part d'une partie de la population. Le 19 Décembre 1791, il vient déposer plainte auprès de la municipalité; des dégradations ont été faites dans la nuit au presbytère; des pierres ont été lancées et les carreaux de plusieurs fenêtres sont cassés. Le 18 Mai 1792 de nouveaux dégâts sont commis: le perron est démoli, les chapiteaux du portail d'entrée ont été abattus et brisés.

Louis PETIBEAU doit bientôt renoncer à ses fonctions, faute de prestation de serment, et la cure est déclarée vacante. Le 2 Juin 1792 un nouveau curé, Gabriel GYPOULON est élu et prend possession du presbytère. Il prête serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi. Monnaie a désormais son prêtre assermenté.

Il est probable toutefois que ces bouleversements ne font pas l'unanimité dans le village; ainsi en Mai 1792 le Sieur PELLIEUX, chirurgien, s'est permis de tenir des propos séditieux dans une auberge du village, disant que "les prêtres assermentés étaient incapables de toucher les vases sacrés... que ceux qui assistaient à leurs messes commettaient autant de sacrilèges...".

C. - LA TERREUR

A partir de 1791 on assiste progressivement à une dégradation des rapports entre les habitants.

A plusieurs reprises les membres de la municipalité se plaignent de ce que certains citoyens ont proféré des insultes à leur égard alors qu'ils étaient "en fonction et revêtus de leurs écharpes". Il y a des tensions à l'intérieur même de la municipalité: le 27 Février 1791 le maire accuse le procureur de retarder les ordres venus du département en courant au devant des messagers chargés des naquets.

L'enthousiasme manifesté au départ pour les élections s'effrite; on assiste peu à peu à un désintérêt de la population pour les scrutins qui reviennent trop souvent. Les municipales ont lieu tous les ans, entrecoupées d'élections partielles et de nombreux votes (nomination du juge de paix, d'électeurs...). Au fil du temps le nombre des votants diminue régulièrement. Dès août 1790, il faut retourner aux urnes car le maire J.-J. DUNOYER a dû remettre sa démission après sa nomination comme administrateur du département. Il n'y a déjà plus que 83 votants et c'est Michel DELAHAYE, propriétaire, qui est élu avec 57 voix. L'année suivante les habitants reportent leurs voix sur Silvain ROUAULT, fabricant en laine. Enfin quand le 2 Décembre 1792 Honoré GARNIER, marchand, est élu pour le remplacer, il ne reste que 47 votants! Le nombre de candidats aux fonctions municipales suit à peu près la même évolution. Avec les années il devient même difficile de trouver de nouveaux administrateurs. Honoré GARNIER, qui devient maire en Décembre 1792, ne semble pas accorder beaucoup d'importance à son élection. La souhaitait-il seulement? On peut en douter. Il est en effet absent lors du 2^e scrutin. Un mois plus tard, pour des raisons que l'on ignore, il faut lui substituer Silvain ROUAULT, déjà maire l'année précédente. Ce jour-là (6 Janvier 1793) 25 personnes seulement se sont présentées au vote!

Un peu plus tard, le 10 Nivose an III (31 Décembre 1794), lors du renouvellement de la municipalité, on ne trouve aucun candidat pour assurer les différentes fonctions. Sollicité à nouveau pour être maire de la commune, J.-J. DUNOYER refuse poliment, invoquant son éloignement du bourg et ses autres responsabilités. Quant à Honoré GARNIER (toujours lui!) il décline la fonction d'officier national pour des raisons familiales ("il a 3 enfants hors d'état de pouvoir gagner leur vie") et professionnelles ("il n'est point chez lui la majeure partie du temps").

Voilà sans doute la véritable explication de cette défection générale: les braves gens de Monnaie sont plus préoccupés par les soucis de la vie quotidienne que par des débats politiques qui font perdre beaucoup de temps et ne semblent rien apporter. Surtout à partir de 1792.

La Révolution connaît alors des moments difficiles et la situation au niveau national n'est pas brillante: on assiste à une montée des tensions politiques, doublée d'une crise économique. La rareté du blé et les difficultés d'approvisionnement provoquent des troubles dans notre région. En Novembre 1792 des émeutiers sèment la panique à Châteaurenault et imposent la taxation des grains et des denrées.

A ces difficultés intérieures s'ajoute un autre fléau: la guerre, déclarée le 20 Avril 1792 à l'Autriche et à la Prusse. La situation devient alarmante à partir de Septembre 1792: l'ennemi a passé la frontière Est, tandis qu'on abolit la monarchie et proclame la République.

Devant le danger, l'administration est conduite à prendre les mesures qui s'imposent. On commence à suspecter toute personne étrangère à la commune. Ainsi le 23 Mai 1792 on arrête 2 individus, recherchés pour avoir injurié un citoyen de Châteaurenault. On exige de tous les fonctionnaires l'obtention d'un certificat de civisme attestant de leur patriotisme. Maître PIEDOR, le Sieur FILLET, huissier de justice, et bien d'autres citoyens sont ainsi invités à en produire un afin de continuer l'exercice de leur profession.

A partir d'Avril 1792 commence l'inventaire des biens appartenant aux émigrés. Ils sont peu nombreux à Monnaie. Il s'agit essentiellement de propriétés appartenant à Monsieur de PASSAC de Vouvray et comprenant la métairie de THOUVOIS et la RENARDIERE, ainsi que la closerie de la CALOURIE. L'ensemble sera vendu en 1795 à différents particuliers.

La Terreur s'installe progressivement, renforcée par la guerre civile puisqu'à partir de Mars 1793 la Vendée royaliste se soulève. On déclare la patrie en danger et la chasse aux ennemis de la Révolution est ouverte. A Monnaie tout citoyen suspect doit désormais être arrêté sur le champ. Plusieurs habitants vont ainsi être l'objet d'une étroite surveillance. Le Sieur TREZEVANT, fermier de Moque Souris, est emprisonné à Tours

autre Gogue de l'année 1789.
à Versailles, l'ouverture faite, le quatre May. Souv-
Le regne de LOUIS XVI. les révolutionnaires
à Paris, à l'occasion de l'Etat le 9 vendémiaire
Les alertes, dans toutes les villes, Bourgeois, Bourgeois
de l'Empire français, un Souverain Surnommé le Bienfait
tojours chez à se fier de ses Sujets, redouté à l'Etat
un Etat, que je n'ose décrire, obligé de fuir de l'Etat
Palais, et de venir se rendre au milieu de Paris
vous satisfaire, au desir d'un peuple qui ne connaît d'autre
pté de fuir
Oh! Ciel, ce n'est plus la République française
le peuple civilisé, dont les moeurs, vices et bonheurs
faisaient l'admiration des étrangers
Quelle feroce! quel fanatisme
Des Gogues, Bgggr
anno 1789
Bonne nuit de Mars 1790
id. Louis le 2 Janvier 1790

pour cause d'incivisme et on décide de faire une perquisition à son domicile.

En Mai 1793 le citoyen de LONLAY connaît lui aussi des difficultés puisque ses meubles sont mis sous scellés. Le maire, S. ROUAULT, suivi du procureur et du greffier, se transporte aux "Berruries" pour en vérifier l'état. Il ouvre 2 armoires mais ne découvre aucun papier compromettant pour le maître des lieux.

On traque les prêtres réfractaires ainsi que toute personne soupçonnée d'aristocratie. On autorise les visites domiciliaires dans les maisons suspectes. Le 6 Juin 1793 à 3 heures du matin, on frappe à la porte de la citoyenne LECLERC, veuve DUCHESNE, chez laquelle on découvre 2 personnes étrangères "qui ont paru être des femmes". Il s'agit en effet de 2 religieuses. Les 3 femmes sont arrêtées et conduites devant les administrateurs du département.

Le 3 Décembre 1793, c'est au tour du notaire, Maître PIEDOR, et du chirurgien PELLIEUX d'être soupçonnés d'aristocratie. On parle même de les arrêter sur le champ et d'apposer les scellés sur leurs papiers, mais on y sursoit en attendant que le Comité de Surveillance soit "en pleine et entière activité".

Il est interdit de quitter le territoire de la commune et de circuler sans autorisation. A partir de Décembre 1793, une sentinelle est placée sur la grand route pour surveiller les étrangers appelés à y passer. Les mouvements de troupe sont importants durant tout l'été 1793. Plusieurs volontaires de passage à Monnaie sont mis en état d'arrestation car leurs papiers ne sont pas en règle. Le 28 Floréal an II (17 Mai 1794) un citoyen de Saint-Symphorien est arrêté parce qu'il mendiait (ce qui est interdit par la loi) et qu'il n'avait pas emprunté la route indiquée sur son passeport.

Tout citoyen doit ostensiblement marquer son attachement à la République par le port de la cocarde. Le 24 Juin 1794 une femme qui ne la portait pas et avait "l'air de la mépriser" est condamnée à être punie "selon les rigueurs de la loi". Dans les auberges du village, l'alcool aidant, les langues vont bon train et il faut surveiller son langage. Ainsi le 6 août 1793, on arrête un inconnu qui avait osé tenir des propos contre-révolutionnaires chez la citoyenne LEMARIE, aubergiste au Plat d'Étain. Il disait venir de l'armée chrétienne et avoir un passeport "bien signé de l'armée des brigands".

Un peu plus tard, toujours dans la même auberge, un volontaire du 8^e Bataillon du Calvados se lance dans les mêmes invectives en disant que les "officiers municipaux étaient des officiers mal à propos et qu'il les emmerdait". Arrêté sur le champ, il est transféré au district, conduit par 4 fusiliers. Bien entendu tout ce qui rappelle l'Ancien Régime est banni: on fait disparaître partout les fleurs de lys et le 30 Mai 1793 on efface du drapeau de la garde nationale de Monnaie la couronne et le mot "Roi".

D. - RÉQUISITIONS ET MOBILISATIONS

Pour lutter contre l'ennemi extérieur (1^{ère} coalition) la Convention décide la levée en masse de 300.000 hommes.

Le 8 Mai 1793, à 5 heures du matin, le tocsin sonne à Monnaie. On établit la liste des célibataires en état de servir, ainsi que celle des chevaux, chariots et subsistances nécessaires aux armées. On recense à Monnaie 58 célibataires et vœufs sans enfants, âgés de 18 à 40 ans. Ils partent pour Tours dès le lendemain. D'autres mobilisations suivent: le 11 Juin, 18 citoyens partent vers Tours, le 11 Septembre 3 cavaliers "de la taille de 5 pieds 2 pouces pieds nus" sont fournis par le canton.

A partir de Mai 1793, 8 septiers de "bled converti en farine" sont envoyés à Tours tous les 15 jours pour nourrir les soldats réquisitionnés. D'autres livraisons suivent: 25 septiers en Novembre 1793, puis le 28 Vendémiaire an III (19 Octobre 1794) 36 quintaux de grains. A chaque fois, la commune de Monnaie, voulant "faire connaître son zèle et son patriotisme" livre ce qui est demandé.

Mais les temps sont durs. La grêle et les inondations de Juin 1792, les réquisitions, le logement des gens de guerre épuisent la population. L'hiver 1793 - 1794 est particulièrement difficile. Nombre de particuliers "en la dernière nécessité et dans le plus grand besoin" reçoivent dès l'automne des céréales ou des bons pour se procurer des grains chez les plus gros cultivateurs. En Avril, 53 personnes sont déclarées indigentes.

Des visites domiciliaires sont organisées partout pour lutter contre ceux qui stockent les grains.

En Mars 1794 l'agent national dénonce l'état alarmant où se trouve la commune qui ne peut plus satisfaire aux réquisitions faites par le district de Tours. On obtient la livraison de 50 quintaux de blé fournis par la commune de Saint-Cyr du Gault (Loir-et-Cher).

La crise atteint son paroxysme quand on apprend à l'automne 1793 que les armées royalistes ont atteint Le Mans et sont aux portes du département. Tous les hommes de la garde nationale sont réquisitionnés. La municipalité de Monnaie décide de nommer d'urgence 4 commissaires pour "aller en vedette et reconnaître la position où se trouve l'armée des rebelles". Ils apprennent que les royalistes ont pris Baugé et menacent La Flèche. Trois jours plus tard les Blancs sont à Château-la-Vallière.

A Monnaie c'est la mobilisation générale. Tous les citoyens en état de porter les armes sont appelés à se rendre au chef-lieu de canton avec des subsistances pour 3 jours. On invite la population locale à remettre entre les mains de la municipalité toutes les armes qui sont en leur possession ainsi que les piques, faux et autres instruments meurtriers.

Finalement le danger royaliste sera repoussé par KLÉBER qui les chasse du Mans le 10 Décembre et les anéantit le 23 Décembre. L'alerte aura été chaude.

Mais l'effort de guerre est maintenu car il faut continuer la lutte à l'extérieur. Dans le bourg différents citoyens sont mobilisés pour équiper, armer et vêtir les soldats de l'an II. Le cordonnier FOUSSEREAU doit faire des souliers pour les défenseurs de la Patrie et François PETIT se livrer à la fabrication de chaux.

On invite les habitants à lessiver toutes les matières salpêtrées (pour obtenir de la poudre) et à fournir tous les fers qui peuvent se trouver dans la commune, "aux portes d'entrée, aux grilles, aux fenêtres ou qui servent de décoration".

En mai 1794, les communes du canton doivent fournir 63 chevaux ainsi que les harnais et charrettes nécessaires pour les équiper. Des charrons sont convoqués pour "venir travailler sans relâche" dans les ateliers créés à Monnaie; ils ne peuvent refuser sous peine d'être dénoncés aux autorités.

E. - LA DECHRISTIANISATION

Avec la Terreur commence un vaste mouvement de déchristianisation.

Dès 1793, en raison des besoins de la guerre, on entreprend de dépouiller les églises de leurs objets précieux.

A Monnaie, le 25 Novembre 1793 on descend des 2 cloches de l'église. Quelques jours plus tard, le procureur requiert que les vases servant à la messe, le calice, l'encensoir, les chandeliers et les lampes, tout l'or, l'argent, le cuivre et le fer qui se trouvent dans l'église soient envoyés au district pour être fondus. La croix du clocher sera descendue à son tour l'année suivante. A la fin de l'année 1793, la Convention supprime tout culte public et privé, car l'Église Constitutionnelle est elle-même devenue suspecte aux Révolutionnaires. Jusqu'à quelle date Gabriel GIPOULON exerce-t-il ses fonctions à Monnaie? Il est difficile de le savoir. Quand le 19 Août 1794, il se présente devant la municipalité pour obtenir un certificat de civisme conformément à la Loi, il est déjà considéré comme "ex-curé de Monnaie".

Quand à Louis PETIBEAU, après quelques péripéties, il sera finalement déporté à l'île de Ré. Charles BLUCHE est considéré comme "prêtre déporté" quand le 4 Janvier 1794 l'administration fait l'inventaire de ses biens.

La religion catholique est progressivement remplacée par le culte de l'Être Suprême, véritable religion de la Nation. A Monnaie le 8 Juillet 1794, les citoyens inaugurent dans le Temple de la Raison, ouvert probablement dans l'ancienne église. Des fêtes sont organisées: on célèbre le 10 Août 1793 à Châteaurenault et notre commune y envoie des représentants.

Le 30 Pluviose an III (18 Février 1795), la municipalité de Monnaie invite les citoyens à se réunir au Temple de la Raison pour célébrer "la fête de l'anniversaire de la mort du tyran" (Louis XVI, décapité 2 ans plus tôt). Les citoyens se sont réunis avec "joie" et "enthousiasme" et les cris mille fois répétés de "Vive la Convention", "Vive la République" et "Guerre et mort aux tyrans".

Le calendrier grégorien est supprimé. Depuis la fin de l'année 1793 le secrétaire greffier de la municipalité a adopté dans le Registre des Délibérations les dates du Calendrier Révolutionnaire. On donne aux mois de l'année des noms empruntés aux saisons; les semaines deviennent des décades (10 jours) et les dimanches sont remplacés par les "décadis" (1). Changement qui a dû poser de sérieux problèmes de conversions de dates.

Toutes les localités de la région qui portaient des noms rappelant l'ancien régime sont débaptisées: Saint-Antoine devient Le Rocher, Châteaurenault prend le nom de Monbraine (du nom de la petite rivière qui l'arrose) et Neuvy-le-Roi se transforme en Neuvy-la-Loi.

Voilà donc comment notre bourgade de Touraine a traversé, il y a bientôt 2 siècles, une des périodes les plus marquantes de notre histoire. Incontestablement, la Révolution a bouleversé là comme ailleurs des habitudes séculaires.

La réforme de l'administration, la remise en cause des anciens privilèges, la vente des biens nationaux ont modifié sensiblement la structure sociale restée très longtemps figée dans l'Ancien Régime. Certains se sont enrichis par l'acquisition des biens confisqués. Il s'agit essentiellement, nous l'avons vu, des plus aisés, ceux que l'on appelle déjà les "bourgeois" et dont l'importance ne cessera de croître au XIX^e siècle.

Pour d'autres classes sociales, au contraire, les événements se sont soldés par un appauvrissement. Le clergé a été ainsi dépouillé de tous les biens qu'il possédait dans notre commune. Mais il n'a pas perdu son âme... La religion, un moment bafouée, sera progressivement rétablie dans les dernières années du XVIII^e siècle. Monnaie retrouve un prêtre en Avril 1797 et l'église est bientôt rendue au culte.

Quant à l'aristocratie, elle réussit à traverser les épreuves sans trop de dommages, du moins pour ceux qui n'ont pas émigré. Monsieur de LONLAY, un moment inquiété, conserva néanmoins les Belles Ruries. Son fils Antoine Marie Adrien agrandit par la suite le domaine, le fait timbrer à ses armes "D'argent à une fleur de lys de gueules posée en cœur et accompagnée de 3 porcelets de sable". Il devient même maire de Monnaie en 1801 et conserve ses fonctions jusqu'en... 1846! L'évolution des mentalités se ferait-elle à coups de décrets?

Claude DELAGE.
Jacqueline VERGER.

(1) Les 5 derniers jours de l'année, appelés "Sans Culottides", sont considérées comme fériés.

SOURCES

- Registres des délibérations - Mairie de Monnaie - 2 volumes (1789 - 1793 et 1793 - 1796).
- Registres paroissiaux - Mairie de Monnaie - Années 1789 - 1790.
- Cahiers de doléances de Monnaie - A.D. d'Indre-et-Loire - Lm 197.
- Archives Départementales - séries L (divers documents sur la période révolutionnaire) et Q (adjudication des biens nationaux).
- J.X. CARRE DE BUSSEROLLE - Souvenirs de la Révolution dans le Département d'Indre-et-Loire de 1790 à 1798 - Tours Imprimerie Ladevèze 1864.
- J. X. CARRE DE BUSSEROLLE - Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire - Tours 1879 - 1884 - 6 volumes.
- J.-P. FROGER - Amboise et sa région entre Révolution et Contre-Révolution 1789 - 1800 (1985).

Signe particulier : BÉNÉVOLE

On se demande souvent pourquoi telle ou telle personne emploie une partie de son temps — qui — à entraîner des gamins sur un stade — qui — à donner des cours de musique, à défendre une cause bien précise ou tout simplement à coller des affiches ou installer toutes sortes de matériels.

Lorsque l'on s'engage dans une action de bénévolat par l'intermédiaire d'une association, c'est la plupart du temps sans véritable motivation sauf pour quelques idéologues...

C'est plus souvent parce qu'un ami ou voisin vous a engagé à l'accompagner, parce que votre progéniture décide soudain de pratiquer le basket-ball ou le judo et en même temps d'apprendre la contrebasse. On se retrouve alors parachuté secrétaire, trésorier et même président — qui — de "des joyeux pédaleurs du dimanche", — qui — des gais turlurons.

Cette nouvelle activité peut être très éphémère: il suffit que ses autres occupations ne permettent pas d'assumer pleinement sa tâche, ou bien que sa réelle et profonde sensibilité ne corresponde pas à l'état d'esprit de l'association, ou tout simplement aux règles fondamentales du bénévolat...

On retourne alors vers sa télé, sa tondeuse ou son comptoir habituel.

Il est plus intéressant d'essayer de comprendre pourquoi l'on continue pendant disons... plusieurs années — car ensuite une lassitude toute naturelle peut apparaître.

Je crois que la première vraie raison est le désintéressement car on voit bien vite qu'il est nécessaire de s'investir largement pour les autres et même parfois contre les autres...

A quel véritable bénévole n'est-il jamais revenu aux oreilles qu'il agissait par intérêt et que de toute façon il n'y en avait plus pour bien longtemps de sa "société"? Ou que... enfin, vous savez bien.

Tout ceci d'ailleurs pour conséquence de doper l'intéressé et de faire se serrer les coudes à toute l'équipe.

DÉSINTÉRESSEMENT: QUALITÉ PREMIÈRE.
D'accord mais est-ce suffisant?

Cela fait en tout cas partie de tous les moments, des bons comme des mauvais: imaginez ce qui peut se passer dans la tête d'un responsable dont l'équipe devient championne de son département... dont la chorale remporte un grand concours...

Quel merveilleux souvenir... Quels merveilleux souvenirs personnels et collectifs que la joie d'un nombreux public, que la satisfaction de grands artistes, que la réussite d'une manifestation préparée avec acharnement depuis de longs mois.

Je suis certain que Coluche n'aurait pas réussi les "Restaurants du Cœur" si il avait pensé d'abord à son intérêt personnel.

ET PUIS L'AMITIÉ :

L'activité du bénévole l'amène naturellement à sortir de son univers. Le cercle de ses amis s'élargit et se diversifie, et lorsque l'on est embarqué dans la même galère on apprend à se connaître et à apprécier différemment les autres.

Au siècle du "chacun pour soi" il est indispensible que le bénévolat se développe dans toutes les couches de la société, qu'il soit apprécié à sa juste valeur... et que ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent participer à aucune activité soutiennent les initiatives qui sont prises ici ou là par des gens sans qui... il n'y aurait plus grand chose.

Plutôt que d'envoyer le traditionnel compte rendu d'activités, plutôt que de rédiger l'habituel papier d'auto-satisfaction, il m'a paru plus intéressant de tenter de vous faire partager les convictions d'un bénévole parmi d'autres et puisque j'interviens dans ce bulletin au titre du comité des fêtes, laissez-moi vous conter pour conclure quelques anecdotes...

Une petite part de notre trésor... un trésor amassé en dix années.

Dix années plus spécialement tournées vers le spectacle à cause de l'enthousiasme de quelques uns dans ce domaine :

Surprise d'Henri de Carville lorsqu'une vieille porte s'ouvre alors qu'il était occupé à y coller une affiche... et que le propriétaire apparaît. Étonnement des dames du comité quand Pierre Doris leur demande un doigt... pour lui mettre un suppositoire. Frayeur de tous au moment où la tour supportant les éclairages s'écroule après la fin du régal des Frères Jacques. Émotion à l'arrivée du "Train de la fête" du dimanche à la campagne... "Le tout Monnaie" est là.

Panique pour Camille Richard à l'arrivée de l'équipe technique de Michel Lebb... ses branchements électriques ne sont pas adaptés... Et la colle qu'on fait dans les jets d'eau de la Place du Palais avec de la farine quémannée dans une pizzeria... Et les artistes qui ne sont pas arrivés... et les contraventions remboursées... les costumes à Pinder... la première page de la N.R. ... et ce merveilleux Livre d'Or...

Toute société doit posséder ce genre de capital... C'est à nous tout ça... à vous aussi... Il suffit de sauter le pas.

Claude EVEN.
Président du Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes de Monnaie prépare actuellement le Festival du Rire et de la bonne humeur avec Bernard HALLER, Le Grand Orchestre du Splendid, Pierre PERRET.

Pour les 22 - 23 et 24 Mai 1987.

BUDGET 1986

COMPTE RENDU D'EXPLOITATION 1985

Le tableau comparatif ci-dessous permet de situer la gestion des finances communales par rapport à la moyenne des communes du département et de la région.

	MONNAIE	DEPARTEMENT	RÉGION
Taxe sur propriétés bâties	14,16 %	16,18 %	16,88 %
Taxe sur propriétés non bâties	42,02 %	45,36 %	40,17 %
Taxe d'habitation	11,97 %	12,81 %	11,63 %
Taxe professionnelle	9,00 %	11,21 %	9,93 %
Annuités d'emprunts	20,62 %	23,32 %	21,13 %
Frais de personnel	19,95 %	31,93 %	30,76 %
Investissement			
par auto-financement	31,95 %	15,48 %	17,09 %
Réserve financière			
(en jour de fonctionnement)	118 jours	65 jours	72 jours

BUDGET 1986

Le budget primitif s'équilibre à	5.906.000 F
en fonctionnement.	
Et à	3.730.000 F
en investissement.	
Le budget supplémentaire s'équilibre à	337.000 F
en fonctionnement.	
Et à	4.826.368 F
en investissement.	

La dette en capital de la Commune s'élevait au 1^{er} janvier 1986 à 8.648.000 F.

Le montant des annuités était pour 1986 de 1.276.000 F.

Le budget primitif est établi chaque année le plus tôt possible: février ou mars. A cette époque nous ne connaissons pas le montant exact des recettes pour l'année. Les dotations d'État, les subventions... etc, ne sont pas encore notifiées. Les dépenses obligatoires sont inscrites. Les autres le sont en fonction des recettes sûres, en gardant une importante marge de sécurité. A l'automne, lorsque toutes les recettes sont arrivées au compte de la Commune, il est possible de prévoir de nouvelles dépenses en fonction des recettes exactes prévues; ce sont ces nouvelles dépenses et le complément de recettes correspondantes qui constituent le budget supplémentaire. On pourrait croire que, du moment que la commune dispose de ressources, il est possible de les utiliser en fonction des besoins; malheureusement la comptabilité communale n'est pas aussi simple; pour effectuer un achat quelconque ou pour entreprendre des travaux, il faut que la dépense envisagée soit inscrite à un budget, primitif ou complémentaire faute de quoi il est impossible d'engager une dépense, même s'il y a l'argent correspondant.

IMPOTS LOCAUX :

Tout d'abord il est rappelé aux personnes âgées de plus de 60 ans qu'elles peuvent obtenir, sous certaines conditions, un abattement sur les impôts locaux.

En 1986 encore, la commission des finances locales n'a pas augmenté le pourcentage que la Commune perçoit sur les impôts locaux.

Depuis 1983, la part communale est la suivante :

Taxe d'habitation	11,97 % de la valeur locative
Taxe sur les propriétés bâties	14,10 % de la valeur locative
Taxe sur les propriétés non bâties	42,02 % de la valeur locative
Taxe professionnelle	9 % de la référence de base

Régulièrement, la valeur locative de référence est augmentée par décision de l'État. La loi de finances votée fin 1985 pour être appliquée en 1986 a majoré les valeurs locales d'environ 8 %. Pour 1987, la valeur locative des propriétés non bâties ne devrait pas augmenter; au contraire, une légère baisse devrait intervenir. Pour les autres bases, l'augmentation devrait se situer entre 3 et 4 %.

Actuellement il est impossible d'assurer que, pour 1987, les prélèvements par la Commune ne seront pas majorés; en effet, les cotisations payées à la Caisse de Retraite du personnel des Collectivités locales doivent être fortement augmentées en 1987 et les années suivantes pour éponger le déficit de cette caisse, déficit dû aux prélèvements effectués par l'État, ces dernières années pour renflouer d'autres caisses de retraites très déficitaires. Pour les communes occupant beaucoup de personnel, cette décision entraînera une augmentation de 2 à 4 % des impôts locaux.

LES SUBVENTIONS :

Sur chacun des budgets annuels une certaine somme est consacrée aux subventions destinées à aider les différentes associations socio-culturelles et sportives existant dans la Commune.

Ces subventions ne sont pas accordées pour éponger les déficits de gestion. Tous les bilans prévisionnels doivent être établis en équilibre. Comme dans le budget de la Commune ou celui des ménages, les dépenses doivent être programmées en fonction des recettes, légèrement en dessous de façon à éviter les mauvaises surprises.

Les subventions communales doivent être consacrées à acheter les équipements nécessaires aux sociétés, sur plusieurs années s'il le faut; par ailleurs, elles doivent permettre aux associations d'avoir un côté "social" en aidant les personnes en difficulté à participer, malgré le coût des cotisations. L'entr'aide? Il ne faut pas faire que d'en parler, il faut que cela existe au sein des associations; les subventions doivent le permettre sans bouleverser les budgets de fonctionnement.